



En bref

La Commission veut améliorer les conditions de travail des travailleurs des plateformes

Le 9 décembre 2021, la Commission européenne a proposé un ensemble de mesures pour améliorer les conditions de travail des travailleurs des plateformes. Leur objectif est de garantir que les personnes qui travaillent par l'intermédiaire de plateformes numériques de travail bénéficient des droits du travail et des avantages sociaux auxquels elles ont droit. La Commission présente à cette fin une proposition de directive qui porte sur trois domaines principaux.

Premièrement, cette proposition vise à garantir que les personnes qui travaillent par l'intermédiaire de plateformes bénéficient du statut d'emploi légal qui correspond à leur régime de travail réel. Pour déterminer si la plateforme est un employeur, la Commission a établi une liste de cinq critères de contrôle, dont deux sont suffisants pour constituer une présomption légale de la qualité d'employeur.

Deuxièmement, la proposition de directive améliore la transparence de l'utilisation des algorithmes par les plateformes numériques de travail, garantit un contrôle humain sur leur respect des conditions de travail et donne le droit de contester les décisions automatisées.

Enfin, la proposition de la Commission rendra les plateformes plus transparentes. Les autorités nationales éprouvent souvent des difficultés à accéder aux données relatives aux plateformes et aux personnes qui travaillent par leur intermédiaire. La proposition de directive exige des plateformes qu'elles mettent des informations clés à leur disposition.



3
domaines
principaux visés
dans la proposition
de directive.

La culture du harcèlement dans les restaurants gastronomiques

Une étude récente conduite par l'Université de Cardiff a révélé que la violence, le harcèlement et les comportements agressifs sont monnaie courante pour les travailleurs employés dans les restaurants gastronomiques.

L'étude se fonde sur 47 entretiens avec des cuisiniers employés dans des restaurants étoilés du monde entier, le plus souvent dans des pays européens. Elle montre comment le fait de travailler dans des environnements de cuisine fermés et cachés favorise la survenance et la reproduction de comportements violents et agressifs. Plus que la culture à dominance masculine ou la pression extrême, c'est cette "géographie du lieu de travail" qui est à l'origine des écarts de conduite auxquels sont confrontés les travailleurs des restaurants étoilés.

Mais l'étude met en évidence un paradoxe. En dépit de toute cette brutalité, la plupart des cuisiniers interrogés ont évoqué un fort sentiment de camaraderie et un personnel très productif et dévoué. Comme l'explique un des co-auteurs, Rebecca Scott, "les cuisiniers avec qui nous avons parlé ont acquis un sentiment d'appartenance à partir de leur expérience collective d'un travail physique, stressant et rapide".

Des mesures pour améliorer les conditions de travail et de rémunération sont absolument indispensables pour garder les chefs en cuisine. Un rapport du Centre pour Londres a révélé qu'environ 20 000 cuisiniers quittent leur poste chaque année au Royaume-Uni.



250
témoignages
documentent le système
développé par Orpea pour
maximiser ses profits.

20 000
cuisiniers quittent
leur poste
chaque année
au Royaume-Uni.



Le groupe Orpea au cœur d'une tempête judiciaire

Leader dans le secteur, Orpea contrôle un réseau de 1 156 établissements pour plus de 100 000 lits répartis dans 23 pays, principalement en Europe. En France, le groupe possède plus de 200 maisons de retraite médicalisées, connues sous le nom d'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Depuis 2014, les méthodes de gestion d'Orpea font régulièrement l'objet de scandales en France.

Le dernier scandale en date a été révélé par le journaliste Victor Castanet dans un ouvrage intitulé *Les fossoyeurs*. Au fil d'une enquête forte de 250 témoignages, le journaliste met à nu le système développé par Orpea pour maximiser ses bénéfices et les dividendes de ses actionnaires. Une stratégie complexe à base de réductions drastiques des coûts et de captation maximale de financements publics. Aux tarifs prohibitifs se rajoute une série de dérives impactant directement la qualité de prise en charge des pensionnaires et les conditions de travail des salariés : carences systémiques en personnel soignant, interdiction de remplacer les absences, rationnement de la nourriture et des produits de santé. Le journaliste se serait vu proposer la somme de 15 millions d'euros pour ne pas publier son ouvrage.

Au-delà des conditions de travail désastreuses des salariés, le livre de Victor Castanet fait état de tentatives d'éviction des syndicats traditionnels.

115 500 agents de santé sont morts du Covid-19 au cours des 18 premiers mois de la pandémie.



Les travailleurs de la santé font face à une négligence dangereuse

Dans une publication conjointe, l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) plaident en faveur d'un renforcement des mesures de protection des travailleurs de la santé.

Le secteur des soins de santé est considéré comme un secteur stressant, avec des taux élevés d'épuisement professionnel, de violence et de harcèlement sur le lieu de travail, de troubles musculosquelettiques ainsi que d'infections et d'allergies résultant de mauvaises conditions de travail. La pandémie de Covid-19 a fait payer un lourd tribut supplémentaire aux travailleurs de la santé et, de manière plus générale, aux travailleurs de première ligne.

"Seul un petit nombre d'établissements de santé avaient mis en place des programmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail", a déclaré Maria Neira, directrice du département Environnement, changement climatique et santé de l'OMS. La crise a souligné le coût de ce manque systémique de mesures de protection, puisqu'environ 115 500 agents de santé sont morts du Covid-19 au cours des 18 premiers mois de la pandémie.

Outre le fait d'exposer ces problèmes, l'OIT et l'OMS fournissent des recommandations sur la manière d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes durables de santé et de sécurité au travail pour les travailleurs de la santé. Le rapport souligne notamment la nécessité d'une approche globale et durable.

P&O Ferries sur la sellette pour le licenciement de 800 membres d'équipage

Le 17 mars 2022, P&O Ferries, une compagnie maritime britannique exploitant des ferries vers l'Irlande et l'Europe continentale, a licencié 786 membres d'équipage pour les remplacer par des travailleurs moins chers ne gagnant que 1,80 livre sterling par heure, soit près de quatre fois moins que le salaire minimum national. Nombre d'entre eux ont été licenciés par le biais d'un message vidéo.

Selon l'organisation nationale des syndicats britanniques (TUC), l'entreprise devrait faire l'objet de poursuites judiciaires du fait qu'elle n'a pas consulté le personnel. "La législation britannique exige que les entreprises consultent les travailleurs et les syndicats avant de procéder à des licenciements. La compagnie est consciente qu'elle ne l'a pas fait", a déclaré la secrétaire générale Frances O'Grady. Cependant, la compagnie P&O affirme qu'elle n'a pas agi illégalement.

Selon une source anonyme au sein de P&O, le personnel intérimaire gagnait entre 916 et 1 298 livres sterling par mois avant le licenciement, ce qui équivaut à moins de 3 livres sterling par heure pour une journée de 11 heures et une semaine de 7 jours. L'équipage pouvait quitter le bateau lorsqu'il était amarré, mais n'était pas autorisé à prendre un week-end de congé. Karl Turner, membre du parti travailliste, a décrit les conditions de travail en déclarant que l'équipage vivait dans une "prison flottante".



3 livres sterling par heure pour une journée de 11 heures et une semaine de 7 jours.

4 membres de la famille perdus à cause du mésothéliome.



Vers une indemnisation plus juste des victimes de l'amiante ?

Le 28 avril 2022 marque le début du procès opposant la société Eternit à Monsieur Eric Jonckheere, qui souhaite engager la responsabilité civile de la société quant à l'exposition à l'amiante de ses travailleurs, mais aussi des populations vivant à proximité de l'usine. Bien que ce procès s'inscrive dans la continuité d'autres décisions de justice impliquant Eternit, la stratégie employée pourrait avoir des conséquences sur l'ensemble du processus d'indemnisation des victimes de l'amiante en Belgique.

Eric Jonckheere est atteint d'un mésothéliome, une maladie grave dont la seule cause connue est l'amiante. Il est le cinquième membre de sa famille à souffrir de cette maladie, les quatre autres étant décédés. Non seulement le père d'Eric travaillait pour Eternit, mais l'ensemble de sa famille vivait aux alentours de l'usine, dont la responsabilité dans la minimisation et les mesures inappropriées face à la dangerosité de l'amiante a déjà été reconnue par la justice belge.

Actuellement, en Belgique, les personnes victimes d'une exposition environnementale ou domestique à l'amiante ont deux possibilités pour être indemnisées. La première option est le recours au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante créé en 2007 (AFA), qui permet une indemnisation rapide et forfaitaire des victimes de plusieurs maladies causées par l'amiante. Cependant, toute personne ayant recours à ce fond doit renoncer à la seconde voie d'indemnisation : le recours en justice.